

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 32
➤ présents : 29 ➤ contre :
➤ votants : 32 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 2 septembre 2025

Séance du 8 septembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de Arbigny

Asnières/Saône	FONTIS Michel
Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
Bâgé-le-Châtel	
Boissey	TIRREAU Andrée
Boz	GIRAUD Alain
Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
Chevroux	SAVOT Dominique
Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
Gorrevod	GUILLERMIN Henri
Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTERAT Raphaël
Reyssouze	
Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
Sermoyer	PANCHOT Huguette
Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Daniel GRAS.

Monsieur Jean-Marc WILLEMS est suppléé par Monsieur Michel FONTIS.

Monsieur Jean-Louis MALATERRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Laurent MARTIN.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS.

Madame Marie-Pierre GAUTHERET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ZA Actiparc : acquisition d'une parcelle de terrain.

La Communauté de Communes Bresse et Saône souhaite acquérir une parcelle de terrain propriété des consorts PACORET située à Reyssouze, les Chapelles Sud, cadastrée ZL 92 d'une surface totale de 12 213 m².

Cette parcelle, à vocation économique, est nécessaire à la Communauté de Communes dans le cadre de l'unité foncière de la zone.

Un accord a été trouvé pour une cession au prix total de 30 764,54 €, le terrain n'étant ni viabilisé, ni accessible et nécessitant de nombreux aménagements.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée ZL 92 d'une surface totale de 12 213 m², située à Reyssouze, les Chapelles Sud,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

.../...

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250908-08092025_107-DE



AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents et actes à venir pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZL 92 d'une surface totale de 12 213 m², située sur la commune de Reyssouze, les Chapelles Sud, au prix total de 30 764,54 €.

Les frais d'acte sont à la charge du vendeur.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

